

supporter cet acte d'accusation venant de son propre parti, sa sincérité et son respect à l'égard des vieilles gens du pays sont très douteux, vu qu'il a eu une ou deux fois l'occasion de revenir sur sa déclaration antérieure et y a renoncé. J'ai cité les paroles de son propre ministre.

M. Brown: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. L'honorable député m'a dit stupide ou malhonnête. Je répondrai que je n'ai certainement pas été assez stupide pour voter en faveur d'un amendement appuyé par un député tel que le représentant de Cap-Breton-Sud.

M. MacInnis: Le député se rend sûrement compte que lorsque j'ai dit de lui qu'il était stupide et malhonnête je ne parlais pas en mon nom. S'il me croit capable de dire cela de lui, alors je lui fais mes excuses, mais jamais je ne songerais à parler de lui de la sorte. Je répétais ce qu'a dit de lui le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le député ne peut s'exclure du groupe dont le ministre a parlé dans les termes suivants, comme en fait foi le hansard à la page 10894, disant, «Quiconque ne fait pas de distinction entre l'évaluation des ressources et les normes énoncées dans ce programme est stupide ou malhonnête.» Pour que les paroles du ministre ne s'appliquent pas au député, il n'y a qu'une chose à faire: qu'il se lève et retire la déclaration qu'il a faite à maintes reprises et d'après laquelle la mesure législative comporte une évaluation des ressources. De cette façon, il ne sera plus visé par l'accusation du ministre. Sinon, il continuera d'être stupide et malhonnête aux yeux du ministre.

Avec l'espoir de gagner la Chambre à sa mesure législative, le ministre a soutenu qu'il serait ridicule de verser le supplément aux sénateurs et aux députés. Il s'est donné beaucoup de peine pour calculer qu'environ 54 sénateurs et 16 députés y auraient droit. Je dirais que, par cet argument, le ministre va à l'encontre du principe établi par le gouvernement libéral. Quand on a accordé la pension de sécurité de la vieillesse à 70 ans, on a supprimé l'évaluation des moyens. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) était de ceux qui ont donné au gouvernement le mérite d'avoir supprimé l'évaluation des moyens à l'époque. Voici que le gouvernement libéral a rétabli cette évaluation.

M. Knowles: Je ne lui en ai pas donné le mérite, mais je l'ai revendiqué pour moi-même, et il a été d'accord.

M. MacInnis: Le gouvernement libéral au pouvoir, un membre de l'opposition lui en donnerait sûrement le mérite. Le ministre sait fort bien qu'au moment de l'entrée en vigueur de la pension automatique de sécurité de la vieillesse à 70 ans, on a photographié le premier ministre, M. St-Laurent, qui recevait le premier chèque, publicité qui a plu au parti libéral de l'époque.

Le ministre dit qu'il n'est pas bien de suivre une formule établie par un gouvernement libéral et, en fait, il s'en est moqué. C'est presque aussi déplorable que le ridicule que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) a fait rejaillir sur le premier ministre (M. Pearson) l'autre jour quand il a déclaré que les Nations Unies n'avaient pas bougé depuis 16 ans. C'est comme s'il avait dit que le premier ministre n'avait rien fait depuis 16 ans. Les membres du parti libéral ne cessent de se contredire. L'autre jour ils sont même allés à l'encontre de la solidarité ministérielle quand des ministres de la Couronne ont voté contre la politique du parti sur une question précise.

Et maintenant, en réponse à la proposition de l'opposition que \$100 soient versés à tous les vieillards pensionnés, le ministre a pris des députés et des membres de l'autre endroit comme des exemples de personnes qui pourraient recevoir une augmentation de \$25. Il n'a pas tenu compte du contrôle découlant de l'évaluation du revenu qui, selon lui, n'est pas une évaluation des ressources. Et pourtant, chaque fois qu'un individu doit inscrire sur une formule des faits et des chiffres et y apposer sa signature, il est en fait assujéti à une évaluation des ressources.

Le député de Moose-Jaw-Centre (M. Pascoe) vient d'avertir le gouvernement de ne pas toucher au caractère confidentiel des déclarations sur le revenu. Je doute que le gouvernement soit en mesure de recourir à cette méthode d'inspection particulière sans porter atteinte au caractère confidentiel de ces déclarations.

J'ai répété au ministre qu'une visite au Cap Breton pour y étudier la situation lui rendrait service. Je l'ai déjà dit, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a une grande expérience dans ce domaine. J'ai dit que les mineurs du Cap Breton ne recevaient pas de pension. Depuis des années, ils touchent une allocation que leur verse une compagnie qui peut cesser à n'importe quel moment de la